



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

*L'an deux mille seize le 27 février, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.*

*Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, RAVELLI, HECQUET, LEFEVRE et Mesdames BEL, FORÉT et FOUCHET.*

*Absents et excusés : Monsieur VILLIERS donne pouvoir à Monsieur BARBIEUX  
Monsieur RECORDON donne pouvoir à Monsieur RAVELLI.*

*Secrétaire de séance : Madame BEL*

*La séance est ouverte à 9h 07.*

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire donne deux informations :

Chacun est invité à consulter le site internet de l'auberge de jeunesse, site convivial et attractif. Monsieur le maire remercie à cette occasion Madame Bel pour le temps qu'elle y a consacré avec professionnalisme.

Concernant l'ordre du jour : il est proposé que soit reportées les délibérations concernant la proposition d'utilisation de la Maladrerie et la poursuite de la garderie scolaire du soir.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

#### ***I- Validation du compte –rendu du conseil municipal du 29 janvier 2016***

*Cette validation est reportée à la séance suivante car les corrections nécessaires n'ont pas pu être faites avant cette séance.*

#### ***II- Délibération désignant un référent titulaire et un référent suppléant dans le cadre de la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.***

Il est proposé que Madame Fouchet soit nommée référent titulaire et assiste aux réunions préparatoires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Messieurs Dujardin et Ravelli sont proposés pour être référents suppléants pour ces réunions.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

***Pour : 10 voix***

***Contre : /***

***Abstention : /***



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

*Le Conseil municipal retient Madame Fouchet comme référent titulaire, et Messieurs Dujardin et Ravelli comme référents suppléants dans le cadre de la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*

**III - Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service commun « autorisation du droit des sols » de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan.**

Monsieur Barbieux précise que cet avenant permettrait de payer le coût réel de la prestation fournie, coût qui serait alors facturé l'année suivant la réalisation de la prestation.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

***Pour : 10 voix***

***Contre : /***

***Abstention : /***

*Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement de service commun « autorisation du droit des sols » de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan.*

***IV – Délibération modifiant les demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune, au Service commun « autorisation du droit des sols » de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan.***

Monsieur Barbieux propose de ne plus solliciter les services de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan concernant les dossiers de déclaration préalable (constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes). Cette demande est aussi formulée pour les certificats d'urbanisme de type a ( CUA informatif ( document qui indique les règles d'urbanisme applicables au terrain et permet de savoir si l'opération projetée est réalisable).

Cette nécessité découle d'un besoin d'alléger le travail de manière à pouvoir à la fois satisfaire au mieux les personnes concernées par des projets d'urbanisme tout en agissant de manière tout à fait réglementaire.

La C.C.A.V.M conserverait dans ce cas le traitement des dossiers de permis de construire ainsi que les certificats d'urbanisme de type b.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

***Pour : 10 voix***

***Contre : /***

***Abstention : /***



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération modifiant les demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune, au Service commun « autorisation du droit des sols » de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan.*

Madame Fouchet souligne à cette occasion l'importance de veiller particulièrement au respect des règles du Secteur Sauvegardé inscrites au PSMV, ainsi qu'au suivi des travaux réalisés et à leur conformité avec les autorisations octroyées.

**V – Délibération modifiant l'acte de régie de Stationnement en prévoyant l'ouverture d'un compte carte bancaire.**

Monsieur Barbieux précise que la délibération votée le 1/07/2015 ne portait pas la mention « carte bancaire », cette omission nécessitant donc un nouveau vote.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

*Pour : 10 voix*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération modifiant l'acte de régie de Stationnement en prévoyant l'ouverture d'un compte carte bancaire.*

**VI - Délibération modifiant l'acte de régie de l'Auberge de Jeunesse et précisant le montant du fonds de caisse.**

Monsieur Barbieux propose qu'un fonds de caisse d'un montant de 200 € soit mis à la disposition de l'Auberge de Jeunesse.

**Le Conseil municipal procède au vote :**

*Pour : 10 voix*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'acte de régie de l'Auberge de Jeunesse et précise que le montant du fonds de caisse sera de 200€.*

**VII - Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.**

La Fondation du Patrimoine propose la signature d'une convention qui permettrait de mettre une somme de 100.000€ à la disposition de Vézelay, en vue de travaux futurs, sans imposer de date butoir quant à son utilisation.



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

*Pour : 10 voix*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.*

#### **VIII – Délibération de principe concernant l'usage de la vidéo protection.**

Monsieur Barbieux donne les explications suivantes : Vézelay étant une « ville sensible et à risque » concernant la sécurité, une étude de vidéo protection « raisonnée et raisonnable », pourrait être réalisée par les services de l'Etat. Cette étude n'entraînerait pour le moment ni engagement dans l'installation d'un éventuel dispositif, ni coût pour la Commune.

Monsieur le Maire interroge chacun sur la responsabilité de la Commune, celle-ci ayant le devoir de faire face au mieux à l'insécurité actuelle dans le cadre du plan Vigipirate.

Concrètement, ce système de vidéo protection permettrait l'enregistrement de bandes enregistrées gardées 30 jours et ouvrirait la possibilité lors de manifestations importantes d'un éventuel visionnage en direct par du personnel dédié. Ils pourraient l'être ultérieurement en cas de problème.

Madame Fouchet, sur la base de renseignements complémentaires, dont des publications d'experts, précise que ces derniers affirment le peu d'efficacité de ces dispositifs. En effet, l'efficacité tient avant tout à la présence et à la réactivité de représentants de l'ordre *in situ*. Ce type d'installations a pour objectif de permettre à l'Etat de prétendre se prémunir de risques éventuels, tout en se dégageant de ses responsabilités de sécurité sur les élus municipaux.

Madame Fouchet fait aussi remarquer que le coût de cette étude ne pèserait certes pas sur la Commune de Vézelay, mais utiliserait cependant des fonds publics. Elle considère que cela donnerait une image bien particulière de Vézelay.

Monsieur Barbieux insiste sur la nécessité de mener une réflexion commune sur ce sujet.

Les échanges mettent en évidence plusieurs points :

- Ce système de vidéo surveillance faciliterait une enquête *a posteriori* mais n'apporterait probablement pas de garantie dans l'immédiateté des faits. Il s'agirait donc en effet davantage d'une surveillance plutôt que d'une protection. Une présence supplémentaire de gendarmes sur le terrain ne serait-elle pas plus pertinente ?
- Cette vidéo protection pourrait se révéler essentiellement utile pour des zones « à risque » : parkings peu éclairés, station de pompage...



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

- Il serait important d'obtenir des précisions quant au coût réel du fonctionnement, une fois le système en place.
- Il est fondamental que les contours des termes « étude sans engagement » soient bien circonscrits, de manière à ce que chacun des conseillers puisse garder une liberté totale de décision face à un choix ultérieur.

Monsieur Barbieux clôt le débat en proposant une délibération de principe permettant une rencontre avec des personnes spécialisées dans les systèmes de vidéo-protection en faisant en sorte que si étude il y a, celle-ci soit adaptée aux besoins actuels de Vézelay.

***Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :***

***Pour : 10 voix***

***Contre : /***

***Abstention : /***

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération de principe autorisant une rencontre avec des personnes spécialisées dans les systèmes de vidéo protection afin d'échanger sur l'opportunité d'une étude adaptée aux besoins actuels de Vézelay.**

IX – Délibération proposant l'attribution en bail rural de la parcelle E338.
--

Monsieur Barbieux donne les informations suivantes : Madame Andral a dénoncé la convention de mise à disposition qui lui avait été consentie en 2008 par la Commune de Vézelay, concernant la parcelle E338 d'une superficie de 8390m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire ne sait pas exactement à ce jour quelle était l'affectation exacte de ces terres, car la déclaration auprès de la Caisse de la Mutualité sociale agricole fait état d'une occupation en prés.

Il se pose également la question de savoir si Madame Andral avait fait une démarche officielle de certification Agriculture biologique pour cette parcelle.

Monsieur Xavier Blandin souhaiterait reprendre cette surface. Il ne souhaite pas l'exploiter en bio, et accepte de la remettre en prairie si le montant annuel du fermage est baissé.

Madame Fouchet précise que la loi d'orientation agricole ainsi que le décret n°2007-326 du 8 mars 2007 permettent de pouvoir signer avec Monsieur Blandin un bail avec des clauses spécifiques et respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, par Convention de mise à disposition en date du 31 janvier 2014, la Commune de Vézelay a confié à la SAFER la gestion des terres de « La Maladrerie ». La dite Convention prévoit une condition particulière en son article 2 en ceci qu'en cas de cessation d'activité du bénéficiaire, elle fera parvenir à la Commune de Vézelay une nouvelle Convention de mise à disposition pour acceptation.

Or à ce jour, la Commune de Vézelay n'a reçu aucune proposition de la SAFER, ce qui constitue un vice de forme.



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

Face aux incertitudes concernant cette question. Monsieur Barbieux propose de surseoir à une décision afin que soient précisés les points suivants :

- Madame Andral exploitait-elle cette parcelle en bio ?
- Comment et par qui les parcelles voisines sont-elles exploitées ? Des aides pourraient elles être apportées à l'installation en bio d'un agriculteur sur cette surface ?
- Où en est la SAFER de sa proposition de Convention ?

Il est décidé aussi de demander par courrier à Monsieur Blandin de ne faire aucun usage actuellement de la parcelle E338 ainsi que des bâtiments de la Maladrerie.

**Au vu de cet échange le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération sur l'attribution de la parcelle E338.**

<b>X - Délibération de principe sur la liste des voiries à rénover et éventuellement à confier à la Communauté de Communes Avallon - Vézelay - Morvan</b>
---

Monsieur Ravelli précise qu'une réponse concernant le devis du chemin de ronde nord doit être donnée pour le 28 février 2016 à Monsieur Huchard de la Communauté de Communes Avallon, Vézelay, Morvan. (CCAVM°.

Il rappelle aussi que la délégation des travaux à la CCAVM permettrait d'obtenir des coûts moins élevés sans engager la Commune.

Le chemin de ronde nord, la voie partant de la route d'Asquins et menant à la Cordelle, ainsi que celle de la Goulotte, faisaient partie des priorités de l'année 2015. Ces travaux n'ont pu être engagés, il serait donc nécessaire de demander de nouveaux devis.

Cependant la commission voirie de la CCAVM envisage d'intégrer en 2017 la voie d'accès à la Cordelle et la route de La Goulotte dans la part intercommunale, et les travaux pourront probablement avoir lieu alors. Par contre, la route reliant Saint-Père au carrefour de celle reliant Fontenay-près-Vézelay serait exclue du classement en voirie intercommunale.

Un courrier de demande à ce sujet a été adressé à la CCAVM. Il est resté sans réponse.

M le Maire précise que certains choix sont dictés par la possibilité pour les communes d'obtenir des subventions, ce qui n'est pas possible pour les routes forestières pour la CCAVM.

La réfection du Chemin des Sources a été repoussée à 2017.

Les travaux concernant la voirie dans le village restent du ressort de la Commune.

Monsieur BODO, directeur du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) était présent le 23 janvier 2015 à Vézelay à une journée de travail relative aux travaux de voirie interne au village et il devait transmettre des documents. Il a repris ses fonctions suite à une longue interruption liée à des problèmes de santé.



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

Une réunion en sa présence a eu lieu le 4 février 2016 concernant les rues « intra-muros », dans l'objectif de dresser un plan d'ensemble prévoyant les travaux à effectuer. Monsieur Bodo doit fournir un cahier des charges pour l'appel d'offre sur ce sujet prioritaire pour l'année 2016.

Monsieur Barbieux propose d'attendre ce cahier des charges, de demander un devis à la CCAVM pour la réfection du Chemin de ronde nord avec une émulsion plus gravillons, et de demander un devis également à BSA pour un traitement provisoire de la rue de l'hôpital et de la rue du Couvent.

*Après délibération de principe, le conseil procède au vote :*

*Pour : 10 voix*

*Contre: /*

*Abstention: /*

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération de principe permettant d'attendre le cahier des charges de Monsieur Bodo, de demander un devis à la Communauté de Communes Avallon – Vézelay - Morvan concernant le Chemin de ronde nord, et de demander également un devis pour la rue de l'Hôpital et la rue transversale.*

<p><b>XI – Délibération autorisant le Maire à solliciter les subventions DETR pour l'année 2016.</b></p>
--

Monsieur Barbieux apporte les informations suivantes :

Les demandes de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sont à déposer avant le 14 mars à minuit en sous-préfecture.

Les domaines concernés par ces dotations sont entre autres : les établissements scolaires, les équipements touristiques, les services à la population, les bâtiments et édifices communaux dont ceux loués, l'accessibilité. Les voiries communales ou intercommunales n'entrent pas dans le cadre de ces dotations, sauf en cas de catastrophes naturelles.

Pour cette date, trois dossiers peuvent être déposés par commune, sauf exception, Vézelay pouvant faire partie de ces exceptions.

Monsieur le Maire propose de demander ces subventions pour les projets prêts à être engagés, en tenant compte du fait que d'autres demandes pourraient être déposées avant le 31 août 2016.

Les devis de travaux finalisés à ce jour sont ceux des toitures des bâtiments adjacents à la station de pompage sise à Asquins et de l'ancienne perception.

Monsieur Lefèvre soulève la question de l'équipement concernant la signalétique : un devis avait été proposé, d'un montant approximatif de 10 000 €, ce devis comprenant 5 totems métalliques, des plans de ville, un panneau de localisation à poser en bas du village.



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

Monsieur Barbieux insiste sur la nécessité de conjuguer les projets concernant à la fois la sécurité des bâtiments et l'accueil à Vézelay.

En conclusion, il propose que trois dossiers soient présentés pour le 14 mars :

- la toiture de la partie locative du bâtiment qui abrite notre station de pompage à Asquins
- la toiture et l'isolation thermique de l'ancienne perception (75.000€)
- la signalétique.

Madame Fouchet rappelle l'importance de lancer les diagnostics énergétiques obligatoires sur les bâtiments communaux afin de pouvoir bénéficier d'aides TEP CV via le Parc Naturel Régional du Morvan.

Monsieur Lefèvre s'engage à fournir rapidement un devis concernant 10 mobiliers dans le domaine de la signalétique.

Monsieur le Maire propose que soit lancée une réflexion relative aux trois projets qui pourraient être proposés pour le mois d'août.

La nécessité d'une réfection de l'école des Bois de la Madeleine est évoquée par Madame Forêt.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

*Pour : 10 voix*

*Contre : /*

*Abstention :*

***Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter les subventions DETR pour l'année 2016.***

**XII-Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis, dans le cadre de la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.**

Il est rappelé ici la nécessité de protéger les nids d'hirondelles.

L'association « La petite faune de Vézelay » envisage de présenter un projet pédagogique sur ce thème.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

*Pour : 10 voix*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis, dans le cadre de la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.**





## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

#### ***XIII - Délibération pour une nouvelle Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant l'immeuble du Pontot.***

Les sommes concernant cette vente ont été modifiées, sans que cela ne concerne directement la Commune.

**Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :**

***Pour : 10 voix***

***Contre : /***

***Abstention : /***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur Barbieux :**

- La réfection de la toiture de l'école élémentaire est terminée.
- Accessibilité : une visite des lieux concernés dans Vézelay a eu lieu avec Monsieur Bonotte de la DDT. Un programme obligatoire a été établi sur 6 ans, d'un coût de 37.000€. Les travaux envisagés concerneraient la mairie (rampe d'accès à l'entrée, abaissement des premières marches de l'escalier, sonnette pour appeler le secrétariat, rampe intérieure...) et la basilique (pas de précisions particulières pour le moment).

Monsieur Barbieux, à cette occasion, rend hommage à Monsieur Morice, chargé de ce dossier, qui en a permis l'aboutissement aujourd'hui.

Madame Forêt souhaite pour sa part que l'attention soit également portée aux handicaps autres que moteurs, et s'inquiète particulièrement du chemin et de l'éclairage pour accéder à la Salle des fêtes.

**Monsieur Dujardin :**

- Les Bois de la Madeleine ont été arpentés par Monsieur Barbieux, Madame Forêt, et quelques habitants afin de dresser un état des lieux. Un constat de saleté a été fait. Il est nécessaire de prendre des mesures pour le curage des fossés (demande d'un devis à l'entreprise Lemoine) et d'appeler les habitants à davantage de civisme et de responsabilité face à ce problème.
- Il est nécessaire de poser le miroir au Chemin du Bois Grêle.
- Quand l'abri bus en bas de Vézelay sera-t-il déplacé ?

Monsieur Barbieux précise que la pose des coussins berlinois pourra se poursuivre lorsque la stabilité en sera certaine.

**Madame Forêt** rappelle la demande faite précédemment, pour la saison touristique, de deux places de stationnement pour l'UNA (portage des repas, et transport de personnes).

Monsieur Barbieux assure que cette question est à l'étude.

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2016

#### **Madame Fouchet :**

- informe qu'il n'y aura pas de hausse pour 2016 de la contribution des communes au Parc du Morvan.
- L'Atlas communal réalisé par le Parc sera présenté le 14 mars à 17h.
- Monsieur Barbieux a-t-il obtenu une réponse concernant la question du remplacement de Monsieur Recordon à la commission aménagement de l'espace 1 de la CCAVM ? (Monsieur Recordon remplacerait pour sa part Monsieur Morice sur la partie accessibilité de la commission, aménagement de l'espace 2).

Monsieur le Maire doit se renseigner à ce sujet.

#### **Madame Bel :**

- La fête prévue à l'occasion de la date anniversaire (50 ans) de la sortie du film *La Grande Vadrouille* aura lieu les 22 et 23 juillet 2016. Une projection du Schpountz, autre film de Gérard Oury, est programmée le 22 juillet au soir à Vézelay, suivie d'un dîner débat avec Smaïn et Rémy Julienne. La Grande Vadrouille, quant à elle, sera projetée au Château de Faulin le 23 juillet au soir. Il y aura des animations à Vézelay le 23 juillet en journée, et au château de Faulin le 23 au soir.
- Une association nommée « Sur les chemins cinématographiques et artistiques de Vézelay » a été créée à cet effet. Elle demandera des subventions au même titre que les autres associations vézeliennes.

#### **Monsieur Ravelli :**

- Des nids de poule sont à combler au hameau de l'Etang.
- Les poubelles n'y ont pas été ramassées depuis 15 jours. Les agents communaux semblent avoir pris l'initiative de les ramasser le lundi (auparavant les mardis et vendredis). D'où provient cette initiative ?
- Le plombier est intervenu lundi 22 février pour la fuite à la Résidence Girard de Roussillon au hameau de l'Etang, fuite qui se situait avant le compteur.
- Il remercie Mr Lutz pour le prêt gracieux de son broyeur.

Monsieur Barbieux va se renseigner concernant l'organisation de la collecte des ordures ménagères et faire en sorte que cette question soit clairement redéfinie. Il sera peut-être nécessaire de déposer un courrier dans les boîtes aux lettres à ce sujet.

#### **Monsieur Hecquet :**

- Les travaux de réparation EDF rue de l'Hôtel de ville doivent être terminés dans le courant du mois de mars.
- La possibilité d'un financement participatif par la Société D'Artagnan, dédiée à la préservation du patrimoine culturel, a déjà été évoquée le mois précédent. Une rencontre a eu lieu avec cette société. La question se pose de savoir qui pourrait avoir la responsabilité de la communication sur les réseaux sociaux.
- La borne interactive touristique de la CCAVM devrait bientôt être fonctionnelle.
- Le Conseil départemental considère que des plots pour éviter le stationnement seraient nécessaires devant l'ancienne galerie Leiber, en bas de la rue Saint-Etienne.



## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 février 2016

- Un spectacle « Cabaret Trenet » est programmé le samedi 2 avril à la Cité de la Voix.
- Le 5 mars 2016, l'Association des Amis de Vézelay rendra hommage à son président défunt, Monsieur Morice.
- La DRAC de Bourgogne souhaite s'impliquer dans les projets qui concernent la Maison Zevos : réhabilitation des bâtiments, étude en vue d'un projet global d'animation dans le but d'optimiser les visites. (Madame Fouchet précise que les travaux de réfection de la toiture y sont urgents, et que l'Assemblée générale de l'Association Zervos aura lieu le 9 avril 2016 à 15h.)

#### **Interventions du public**

**Mme Saulnier** signale l'état de la chaussée de la rue de la Porte Neuve, les trous importants pouvant entraîner des accidents dont la responsabilité incomberait à la commune.

**M Plaut** suggère qu'une visite du maire similaire à celle des Bois de la Madeleine soit organisée au hameau de l'Étang.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.**

#### **SIGNATURES**

<b>Hubert BARBIEUX</b>	<b>Lorant HECQUET</b>	<b>Gérard RAVELLI</b>	<b>Lionel RECORDON</b>
<b>David LEFEVRE</b>	<b>Pierre MORICE</b>	<b>Monique BEL</b>	<b>Emmanuel DUJARDIN</b>
<b>Marianne FOUCHET</b>	<b>André VILLIERS</b>	<b>Micheline FORET</b>	